

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

## **La population de la Suisse d'après l'altitude (1910)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 59 (1918), p. 106-107

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1918\\_\\_59\\_\\_106\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1918__59__106_0)

© Société de statistique de Paris, 1918, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

V

VARIÉTÉ

LA POPULATION DE LA SUISSE D'APRÈS L'ALTITUDE (1910)

Parmi nos États de l'Europe Occidentale et Centrale, il n'en est aucun où une importante partie de la population occupe des régions d'altitude aussi élevée. Au recensement de 1910, la population se répartissait de la façon suivante, d'après l'altitude :

Habitant au-dessous de 400 mètres. . . . .	596.000	15,9 %
— de 400 à 600 — . . . . .	2.102.000	56,0
— de 600 à 1.000 — . . . . .	876.000	23,3
— de 1.000 à 1.500 — . . . . .	149.000	4,0
— au-dessus de 1.500 — . . . . .	30.300	0,8
Total. . . . .	<u>3.753.300</u>	<u>100,0 %</u>

Il n'y a donc au-dessous de 400 mètres, soit au niveau de la très grande majorité de l'Europe qu'une portion relativement faible de la population helvétique, moins de 16 %. A cette altitude habite la majeure partie des habitants de quatre cantons seulement, Bâle-ville, Bâle-campagne, le Tessin et Genève, avec un total d'environ 300 communes. Dans un de ces cantons, Bâle-ville, du reste réduit presque exclusivement à Bâle, la majorité de la population se trouve à moins de 300 mètres et, dans le Tessin, une partie considérable des habitants vit à cette même altitude (42 %). En dehors des cantons de Bâle-ville, Bâle-campagne et du Tessin, il n'y a que celui d'Argovie qui compte une partie de sa population, à une aussi faible altitude (2,8 %). Dans l'ensemble, la population vivant à moins de 400 mètres compte près de 600.000 âmes, dont plus de la moitié appartient aux villes de plus de 5.000 habitants, Bâle et Genève en renfermant à elles deux plus de 160.000.

C'est à l'altitude supérieure de 400 à 600 mètres qu'habite la majorité des Suisses, 56 %. Ce niveau est d'ailleurs le niveau moyen du plateau suisse, entre le Jura et les Alpes. Sur plus de 3.000 communes de la Confédération, cette région en renferme à elle seule 1.745 ou 58,8 %. A cette altitude se trouve la majorité de la population dans plus de la moitié des cantons, treize sur vingt-cinq, soit Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Glaris, Zug, Soleure, Argovie, Thurgovie et Vaud. On remarquera qu'à l'exception de celui de Vaud, tous ces cantons sont de langue allemande. Au total, plus de 2 millions d'habitants appartiennent à cette région ainsi que 54 des villes de plus de 5.000 âmes sur les 87 que compte la Confédération. Leur population globale est de 825.000 habitants; elle constitue donc 38,8 % du total de la population vivant de 400 à 600 mètres d'altitude. Parmi ces villes se trouvent la ville la plus peuplée de la Suisse, Zurich et la capitale fédérale, Berne.

Une partie encore très importante de la population, près de 880.000 habitants — presque le quart du total ou 23,3 % — se trouve à l'altitude de 600 à 1.000 mètres. Sept cantons ont la majorité de leur population à cette cote moyenne : Fribourg, les deux Appenzell, Saint-Gall, le Valais et Neuchâtel. A cette région les deux cantons d'Appenzell appartiennent exclusivement; la majorité est encore forte à Neuchâtel (60 %), beaucoup plus faible dans le Valais et surtout dans le canton de Fribourg. La population urbaine — celle des communes de plus de 5.000 âmes — est encore en proportion notable à cette altitude; elle est de plus de 210.000 habitants répartis en 19 villes, soit 24 % de la population totale. Les deux villes les plus peuplées d'entre elles sont Saint-Gall et La Chaux-de-Fonds, celle-ci presque à 1.000 mètres (992 mètres).

Au-dessus de 1.000 mètres, la Suisse compte encore près de 300 communes avec

près de 180.000 habitants ou près de 5 % de sa population totale. Cette partie de la population est représentée dans onze cantons, mais elle n'est en majorité que dans celui de Saint-Gall avec un taux de 56,5 %. Dans les autres cantons sa proportion est encore forte dans le Valais (31,2 %), à Uri et dans l'Obwalden (25 et 14 %, respectivement). Elle n'est plus que de 6 % dans le canton de Vaud, de 5,5 à Neuchâtel, de 4,5 dans le Tessin, de 4 % également à Berne et à Schwyz et seulement de 0,6 et 0,4 % à Fribourg et à Saint-Gall. A cette hauteur, les villes sont fort rares, deux seulement de plus de 5.000 âmes, Sainte-Croix dans le canton de Vaud à 1.097 mètres et Davos, dans les Grisons à plus de 1.500 (1.560 mètres); mais leur population globale ne renferme même pas le dixième (9,1 %) des habitants recensés à plus de 1.000 mètres d'altitude.

Dans cette catégorie de la population suisse, il convient de distinguer celle qui habite à plus de 1.500 mètres de hauteur et qui se rattache à la région des hauts pâturages, à celle de l'alpe proprement dite. On compte encore au-dessus de 1.500 mètres plus de 30.000 habitants, soit 0,8 % du total. A cette altitude, Davos est la seule ville; mais peut-on vraiment appeler de ce nom ce grand sanatorium et qui doit exclusivement à ce caractère spécial son développement actuel? En effet, sa population qui, en 1910, dépassait 11.500 habitants (11.744) était, en 1880, à peine de 3.000; elle avait donc quadruplé. Mais ce chiffre qui est celui de la population de fait, comprenant par conséquent les malades, s'abaissait à moins de 10.000 pour la population de résidence ordinaire (9.905). Une semblable constatation — quoique de moindre importance — peut être faite pour un autre sanatorium, mais dans le canton de Vaud, Leysin (district d'Aigle) à plus de 1.200 mètres d'altitude (1.263); la population de fait est de 2.892 habitants, tandis que celle de résidence ordinaire est seulement de 2.243.

La Suisse compte 51 communes à plus de 1.500 mètres d'altitude. La majeure partie, 36, appartient au canton des Grisons; 13 au Valais, 1 à Uri et 1 au Tessin; sur les 30.300 habitants qu'elles renferment, près de 24.000 se rattachent aux Grisons où leur proportion au total de la population est de près de 20 % et 6.000 au Valais avec une proportion au total de 4,7 %. Parmi les communes de ce groupe, il faut mentionner à part celles dont le niveau dépasse 1.800 mètres. Elles sont au nombre de 16 dont une seule dans le Valais : Chandolin (district de Sierre) à 1.936 mètres. Toutes les autres, soit 15, sont situées dans les Grisons. De ces 15 localités, 11 appartiennent au district de La Maloia, cercle de la Haute-Engadine; ce sont toutes les communes de ce cercle, dont les plus élevées sont Pontresina (1.803 mètres) et Saint-Moritz (1.856 mètres). Cette dernière est de beaucoup la plus peuplée des localités situées au-dessus de 1.800 mètres; avec ses 3.200 habitants (3.197) elle forme à elle seule 29,4 % de la population totale de ces communes. C'est au-dessus de 1.500 mètres, l'agglomération la plus importante après Davos; hors de ces deux localités, une seule dépasse 1.000 habitants, Arosa dans le district de la Plessur à 1.881 mètres d'altitude. Dans le district de l'Inn, Samnaun est à 1.832 mètres; dans celui de Munsterthal, Lu-Lusai est à 1.918 et enfin, dans le district de l'Hinter-Rhin, Avers, à 1.949 mètres, est la localité la plus élevée de la Suisse.

Parmi les cantons suisses, ceux dont la population est le plus diversement répartie au point de vue de l'altitude sont les Grisons, le Tessin, Vaud et le Valais. Dans les Grisons, la population recensée au-dessous de 400 mètres forme 2,4 % du total; de 400 à 600 mètres, 20,4; de 600 à 1.000 mètres, 21,2 %; au-dessus de 1.000 mètres, 56,2 %, Ces proportions respectives sont dans le Tessin de 65,8, 14,2, 15,5 et 4,5 %; dans le canton de Vaud, 14,2, 60, 20,3 et 5,5 %; dans le Valais, 2,7, 32,5, 33,8 et 31 %. Ce canton est le seul de la Confédération où la distribution de la population entre trois altitudes soit sensiblement égale.

P. M.

---